



**Conseil communal  
Penthalaz**

---

Procès-verbal n° III

**Séance du 05 décembre 2011**

**Composition du bureau**

Monsieur Daniel Traini, Président,  
M. Piéric Freiburghaus, scrutateur et Mme Céline Guex, scrutatrice suppléante.  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.30

\* \* \*

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Monsieur Jean-Daniel Bonny, boursier communal, ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

**a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres excusés : Mme Sandrine Berthoud et M. Gérald Santschy  
Absents : Mme Claude Meylan et M. Sergio Barbosa  
46 membres sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

**b) Adoption du procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03 octobre 2011 :  
La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.  
La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.  
Le PV est accepté à l'unanimité.

**c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

Pas de courrier.

**d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier-Charroton**, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

- « Cette fin d'année a été plutôt perturbée, plus particulièrement en ce qui concerne la présentation du budget et du plafond d'endettement. Notre boursier a été très troublé par le déficit du budget, ceci d'autant plus que c'est le dernier de sa carrière. Il a cherché et recherché l'erreur qui aurait pu expliquer ces chiffres. Nous n'avons pas réalisé l'ampleur du retard ainsi accumulé et la Municipalité tient à s'en excuser, plus précisément auprès de la Commission des finances ».

Un délai supplémentaire a été accordé par la Préfecture afin de pouvoir présenter le préavis concernant le plafond d'endettement lors de la prochaine séance du Conseil communal, fixée au lundi 23 janvier 2012.

- Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, est absente jusqu'au 5 janvier 2012. En cas de nécessité, les citoyens peuvent s'adresser à son remplaçant M. Pierre-André Ischi, Municipal.

### **Personnel communal :**

Au vu du départ prochain à la retraite de M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, la Municipalité a reçu 9 excellentes candidatures. Celles-ci seront traitées ce mois, avec M. Gaillard de PWC qui, en tant que spécialiste en RH (Ressources Humaines) suit la commune depuis bientôt 3 ans.

D'autre part, conformément à la demande de la Commission de gestion, tout le personnel communal a été reçu pour les entretiens de fin d'année.

### **Patinoire :**

La patinoire a ouvert ses portes le samedi 3 décembre 2011. La Municipalité recherche toujours des bénévoles pour assurer la location des patins et pour tenir la buvette les week-end. Les personnes intéressées, peuvent contacter l'administration.

### **Piscine :**

La Municipalité et la Police du Commerce ont autorisé, à titre d'essai, M. Barmada à ouvrir le restaurant de la Piscine durant les mois de novembre à mars. Afin d'isoler les locaux, il a construit une véranda qui a fait l'objet d'un affichage public. Toutefois, vu l'ampleur des travaux, celle-ci sera mise à l'enquête en même temps que l'installation solaire.

Concernant la réfection de la plage de la piscine, conformément au préavis municipal n° 84-2011 qui a été présenté au mois de juin dernier, la Municipalité a dû recourir aux services d'un ingénieur. En effet, les devis n'ont pas permis de déterminer l'origine du mal. Dès qu'elle sera en possession des documents nécessaires, la Municipalité en informera les membres du Conseil communal.

### **Partenariat :**

La Municipalité recherche des partenaires, pour ne pas dire « sponsors » pour : la piscine, la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts et la patinoire. Des dossiers ont été établis et la Municipalité a déjà rencontré quelques responsables d'entreprises.

### **SDIS Région Venoge :**

M. Thierry Burnat a été nommé Commandant de cette nouvelle organisation qui regroupe 27 communes.

Qu'en est-il de la taxe « Non pompier » ?

Les communes qui ont déjà une taxe « non pompier » peuvent l'appliquer jusqu'à ce que le SDIS Région Venoge ait établi un règlement. Ce dernier devra être accepté par l'assemblée intercommunale et enfin par le service cantonal ad hoc. Dès lors, les taxes ne pourront plus être perçues.

Le comité de direction du SDIS Région Venoge souhaite donc que ce règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 et s'active dans ce sens.

### **Nom de la Gare :**

C'est le 12 décembre 2011 que la commune de Cossonay présentera son préavis municipal à son Conseil communal. Leurs conclusions sont les suivantes :

« Il accepte que le nom de la gare de Cossonay soit modifié afin de prendre en compte la territorialité de la gare et les revendications recevables de la Municipalité de Penthaz.

Il décide de soutenir la dénomination « Cossonay – Penthaz » et d'exclure toute autre solution dans laquelle le nom de Cossonay serait absent. »

Pour sa part, et ses propos n'engagent qu'elle-même, Madame la Syndique pense qu'il faut maintenant cesser ces hostilités et accepter le fait que cette gare dessert une **région**. Il faudrait admettre l'appellation « Penthaz-Cossonay », assortie de conditions, à savoir le partage des frais et notamment ceux qui sont fixés dans la Convention avec les CFF.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, craint – qu'à force d'être braqués et barricadés dans notre entêtement – que la décision finale, qui incombera au service de la mobilité et de l'OFT, prive la Commune de tout, y compris ne pas voir du tout figurer « Penthaz » dans le nom de la gare.

### **Réponses aux questions posées lors du Conseil communal du 3 octobre 2011.**

- *Demande de M. Fritz Wälti, concernant la couverture de la patinoire :*

La Municipalité a contacté deux entreprises. Les devis se situent entre CHF 24'000.00 et CHF 25'000.00. Les montants évoqués, répondent pour cette année en tout cas, à la question.

- *Demande de M. Fritz Wälti concernant le changement de revêtement des places de jeux :*

La Municipalité a demandé à l'entreprise qui avait été mandatée de chiffrer un revêtement différent du gravier ; celui-ci s'élève à CHF 40'000.00 et figure au budget 2012.

### **Conclusions :**

Mme la Syndique termine par ces quelques mots : « Je ne voudrais pas terminer ces communications sans un brin d'optimisme. Il faut aussi regarder tout ce qui a été entrepris ces dernières années pour notre population. Je pense notamment à l'ouverture de la garderie « La Chenaille », aux nombreux aménagements de la piscine, l'ouverture de la patinoire, le Columbarium, le giratoire pour n'énumérer que les plus visibles.

D'autres investissements sont envisagés tels que : la réfection de la place de sport derrière le Verger, le projet de réhabilitation de la décharge des Bas-des-Monts, etc.

Mais il y a une réalité que la Municipalité ne doit pas perdre de vue : celle d'accorder des priorités et de parer au plus pressé.

Au nom de la Municipalité, je vous remercie de votre collaboration, de votre engagement et vous souhaite, ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2012 ».

Date de la prochaine séance du Conseil communal : lundi 23 janvier 2012.

**M. Yves Jauner**, Municipal, donne les renseignements ci-dessous :

**Jubilaires :**

Le 04 novembre 2011, Josiane et Charles Diserens ont fêté leurs 50 ans de mariage.

**Naturalisation :**

Pour l'année 2011, cinq naturalisations ont été obtenues et deux demandes ont été déposées.

**ASICoPe :**

A nouveau des problèmes d'incivilité dans les bus. Prière de ne pas laisser les enfants aller à l'école avec des armes fictives.

**Protection Civile :**

Un exercice de protection civile, en collaboration avec les pompiers, a été réalisé au mois octobre 2011. Cet exercice a montré qu'une collaboration entre les 2 entités est nécessaire pour être efficient.

**AJERCO (accueil de jour des enfants région de Cossonay) :**

Le budget 2012 a été accepté avec l'intégration de la future garderie qui ouvrira ses portes à Pampigny au mois de janvier 2012.

Le coût par habitant s'élève, pour l'année 2012, à Fr. 75.--.

M. Yves Jauner, Municipal, a été nommé vice-président du comité directeur de l'AJERCO.

**Le Cancanier :**

Les nouveaux membres de la Commission municipale « Le Cancanier » ont été nommés en séance de municipalité le 28 novembre 2011. Elle se compose comme suit :

Mmes Katherin Laffely et Sylvette Grandchamp (Pour le résumé du conseil)

MM Joël Cavat (Président) et Yves Hangartner.

**Sport :**

Suite au contrôle de l'ampérage, il s'avère qu'il n'est pas possible de mettre deux projecteurs par mât pour le terrain « A ». Un préavis complémentaire devra être présenté lors du prochain Conseil communal.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**M. Yvan Rochat**, Municipal, communique les informations suivantes :

**Funiculaire :**

En raison de travaux de rénovation, le funiculaire sera mis hors service aux environs du 10 décembre 2011, mais au plus tard le 31 décembre 2011. La planification des travaux prévoit le début de ceux-ci à la fin de l'été 2012. Sa remise en service est prévue dans le courant du printemps 2013.

Durant cette période, la prestation de transport sera assurée par un service routier de substitution.

**Lignes de bus CarPostal :**

De nouveaux horaires, mais également de nouvelles lignes seront mis en service dès le 11 décembre 2011.

- Gare de Penthalaz – Echallens : 1 bus toutes les heures de 06h00 à 19h00, sauf à 10h.00 et 14h00.

- Gare de Penthalaz – Lussery-Villars : 2 bus le matin et 2 bus le soir avec arrêt à Penthalaz village.

**P.G.A. (Plan général d'affectation - ancien plan des zones) :**

Dès que le Canton aura enfin donné son accord, le dossier pourra être mis à l'enquête et une information publique aura lieu.

**Coupe de bois - Martelage sur le Devin :**

- 40 épicéas pour un volume sur pied de 61.7 m3, ce qui donnera env. 45 m3 de bois de sciage et 15 m3 pour la cellulose.

- 76 feuillus pour un volume sur pied de 97.6 m3, ce qui donnera env. 15 m3 de bois de sciage et 85 m3 pour le bois de feu (convertis, cela représente env. 140 stères).

**Année de la forêt :**

M. Harry Kleiner, garde-forestier, a été invité par la direction des écoles pour informer les maîtres sur la gestion et l'entretien (rôle) de la forêt. Cette démarche a débouché sur des visites de classes en forêt.

De plus, pour marquer l'année de la forêt, les écoles procéderont à la plantation de 1 à 2 arbres (1 prunier – 1 châtaignier).

### Réorganisation des arrondissements et des triages forestiers :

6 communes du Groupement du Sépey-Mormont qui sont désormais rattachées au district du Gros-de-Vaud (Bettens, Bournens, BousSENS, Daillens, Lussery-Villars et Penthalez) seront détachées du 16<sup>ème</sup> arrondissement, probablement le 1<sup>er</sup> janvier 2012, lorsque le nouvel arrondissement prévu dans la Région Centre, entre Lausanne et Echallens, entrera en vigueur.

Pour un nombre d'années encore inconnu, ces communes continueront d'être gérées par M. Harry Kleiner, en collaboration avec le nouvel inspecteur, M. Gil Loetscher, qui a été désigné pour la Région Forestière Centre.

Le groupement du Sépey-Mormont sera donc à cheval sur deux arrondissements et deux régions. Les deux inspecteurs des forêts, respectivement M. Daniel Gétaz et M. Gil Loetscher participeront aux assemblées générales.

- Concernant le PGA, M. Eric Joseph souhaiterait que les membres de la Commission d'urbanisme puissent bénéficier d'une séance d'information, afin de pouvoir remettre à jour leurs connaissances sur ce dossier.

Il en sera fait ainsi assure M. Yvan Rochat, Municipal.

- M. Pierre Zurbrügg se demande si, sur les nouvelles lignes de bus, il est prévu de faire un arrêt en haut du village non seulement dans le sens de la montée mais également en descendant ?

Réponse affirmative de M. Yvan Rochat, Municipal, qui précise toutefois que certains endroits prévus pour les haltes sont peut-être à redéfinir.

**M. Pierre-André Ischi**, Municipal, n'a pas de communication.

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour auquel il apporte les modifications suivantes :

Le point 3 : « Information de la Commission relatif à la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts » devient le point 3a) et il sera suivi d'un nouveau point 3b) : Motion « Pour un cadre à l'affichage politique et une meilleure image de notre localité » de M. Piéric Freiburghaus.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec les modifications proposées ci-dessus.

### 1. Rapport de la Commission relatif à la décoration centrale du giratoire de la Gare

(Préavis municipal n° 07- 2011)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Claude Brocard se demande s'il ne serait pas possible de demander une participation financière à l'entreprise Provimi Kliba qui a fait don de deux meules pour la décoration centrale du giratoire ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, rappelle que la Municipalité est à la recherche de partenaires financiers pour divers projets communaux et notamment pour le giratoire de la Gare.

- M. Piéric Freiburghaus a, pour sa part, de la peine à comprendre l'usage fait des deux meules et du totem de 4 mètres de hauteur censé représenter un épi de blé. Il tient également à faire remarquer que la photo montage présentée dans le préavis municipal n° 07-2011 est hors d'échelle. De plus, il lui semble que cette sculpture devrait pouvoir être facilement démontée. Ne serait-il pas plus judicieux, vu les travaux encore importants prévus pour la construction du centre multifonctionnel situé à l'ouest du giratoire, d'attendre la fin desdits travaux et de repenser à l'aménagement de cette zone dans sa globalité ?

D'autre part, si la Commune bénéficie d'un fond de réserve pour l'aménagement de l'espace public, ne serait-il pas préférable de donner la priorité à un futur aménagement, par exemple, le projet de développement du site de l'EMS (route de la Vuy) ?

- M. Bernard Murisier demande des précisions au sujet du montant de Fr. 5'000.-- de supplément estimé pour frais de raccordement électrique qu'il trouve exagéré et il suggère d'attendre la fin des travaux du centre multifonctionnel avant de poser la décoration du giratoire, dans le but de la protéger.

- M. Yvan Rochat, Municipal, précise que le montant de Fr. 5'000.-- de supplément est une marge pour les imprévus. Quant à la pose de la décoration centrale du giratoire, la Municipalité en prend note.

- Mme Dominique von der Mühl s'interroge sur l'emplacement de cette œuvre. Pourquoi ne pas la placer devant le centre multifonctionnel, par exemple, lorsque toute cette zone sera terminée afin de rendre cet espace plus harmonieux ?

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

### Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 07-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

**- Tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal n° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais qu'étant donné son financement par la trésorerie courante, il ne touche pas le plafond d'endettement**

#### Décide

1. D'autoriser la Municipalité à faire poser une œuvre d'art au milieu du giratoire de la Gare ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 50'000.- TTC pour cet aménagement ;
3. D'amortir le coût total par un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.06) de CHF 50'000.-, et de financer la dépense par la trésorerie courante.

**Résultats du vote :** Le préavis est accepté par 28 voix, 11 non et 6 abstentions.

#### 2. Rapport de la Commission des Finances relatif au budget 2012 (Préavis municipal n° 08 - 2011)

En préambule à la lecture du rapport de la Commission des Finances, Madame la Syndique aimerait apporter des réponses aux questions qui ont été soumises à la Municipalité lors de la séance de préparation.

Il s'agit notamment :

- Qu'est-ce qu'un débiteur hors programme (p.15) ?

Ce sont les comptes débiteurs qui ne sont pas traités par le programme spécifique des BVR, mais par exemple, un montant connu pour un objet (un permis d'habiter facturé depuis 2011, mais qui concerne l'exercice 2010) que l'on passe en recette sur l'exercice ouvert, et qui seront reçus sur l'exercice suivant.

- Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas maintenu le montant de CHF 10'000.— d'encaissement d'amende d'ordre (p.33) ?

La Municipalité s'est basée sur les chiffres de l'année 2010.

- Concernant les billets CFF : les billets peuvent être achetés aussi longtemps à l'avance qu'ils le désirent. Nul par y est stipulé que les habitants de Penthalaz, ou participants financiers, sont prioritaires aux autres.

- Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas prévu une hausse des loyers des appartements communaux ?

Le taux hypothécaire étant passé de 2.75 à 2.5%, alors que le taux de la commune se situe entre 3 et 5%, celle-ci devrait même, au contraire, abaisser les loyers.

- Pourquoi la participation au Groupement Forestier (GF) a-t-elle augmenté ?

En 2012, il est prévu CHF 11'000.- pour la participation au GF et CHF 3'000.- pour l'élaboration d'un Règlement communal sur la protection des arbres.

Ceci étant dit, le Président remercie la Municipalité pour ces compléments d'informations et invite le rapporteur à lire le rapport de la Commission des Finances.

M. Antonio Gatto, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

En voici quelques extraits :

« 2012 sera une année résolument déficitaire. Plusieurs facteurs indépendants de notre volonté (voir chapitre suivant) font que malgré tous les efforts consentis, le budget présenté est impossible à équilibrer.

Nous n'avons pas encore connaissance du résultat final de l'exercice 2011 qui prévoyait un déficit de CHF 449'000.-, toutefois, selon les indicateurs actuels, tout laisserait à croire que l'année 2011 sera bel est bien déficitaire, tel que budgété. A ce jour, il est impossible de formuler une valeur exacte du déficit. »

Quelques points déterminants de ce budget :

1. Péréquation financière et charges sociales

« Le changement en notre défaveur de la bascule d'impôt dû à l'augmentation de la population et la décision cantonale en 2010 de baisser de 6 points l'impôt communal, ce qui donne un total de manque à gagner pour 2012 de ~CHF 210'000.-.

En y ajoutant encore un manque à gagner de CHF 118'000.-, résultat d'une diminution de ristournes cantonales pour CHF 88'000.- et d'une diminution de la part des recettes cantonales pour CHF 30'000.-, le total de charges pour les quelles la commune ne peut en aucun cas déroger est de **CHF 869'000.-**. »

2. Difficultés conjoncturelles

La conjoncture affecte un certain nombre de PMI et PME présentes dans la commune. Il en résulte pour 2012, une diminution considérable des entrées d'impôts pour les personnes physiques et morales pouvant se situer entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.-.

Investissements engagés et projetés pour 2012

En parcourant le présent préavis, vous avez toutes et tous pris connaissance que les investissements engagés pour 2012 augmenteront de CHF 602'575.-

En conclusion

Nous sommes certains que nos Municipaux, sous l'œil attentif de notre boursier Jean Daniel Bonny, ont fait de leur mieux pour contenir les dépenses au strict nécessaire au bon fonctionnement de notre commune.

Afin de correspondre au mieux à nos objectifs et contenir nos dépenses futures, nous faisons appel à la vigilance de toutes les commissions appelées à siéger dans le cadre des prochains préavis.

Nous tenons également à encourager les membres du Conseil à accueillir avec flegme le contenu de ce budget. Une grande partie du déficit budgété provient du Canton qui paradoxalement connaît une santé financière hors normes. Il n'est pas du rôle d'une commune de réagir rapidement à des variations conjoncturelles mais plutôt d'assurer une certaine continuité de sa politique de gestion et d'investissements. Nous défendons une attitude bienveillante sans toutefois tomber dans un laxisme irresponsable et proposons de considérer 2012 comme une année d'observation qui permettra de définir si notre Commune doit réduire sa voilure de prestations afin de réduire les charges ou si l'environnement économique lui permet de garder le niveau actuel de services tant apprécié de notre population.

La discussion est ouverte.

M. Fritz Wälti prend la parole afin de donner son avis. Voir annexe 1.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

**Le Conseil communal de Penthaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 08-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

**Décide**

1. D'adopter le budget 2012 de la Bourse communale.

**Résultats du vote** : le préavis est accepté par 39 voix, 1 non et 5 abstentions.

### 3a) Information de la Commission relatif à la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts

M. Bernard Morel, rapporteur, lit cette information.

En bref, La Municipalité souhaite construire un refuge pour environ 25 personnes, mais sans amenée d'eau, car l'accès aux conduites les plus proches est compliqué, ni électricité. La pose de panneaux solaires et un récupérateur d'eau de pluie permettraient néanmoins d'avoir un confort minimum. Il est envisagé de construire des toilettes écologiques. En outre, différents aménagements naturels verraient le jour sur le terrain. La Commission se félicite de ce projet et remercie la Municipalité de l'avoir informée dès maintenant. La discussion est ouverte.

### 3b) Motion « Pour un cadre à l'affichage politique et une meilleure image de notre localité » de M. Piéric Freiburghaus.

En conclusion de cette motion, M. Piéric Freiburghaus demande :

1. à la Municipalité de mettre à disposition des espaces temporaires, des supports amovibles, en premier lieu pour l'affichage politique et électoral, dans des endroits déterminés, et sur la base d'un règlement et de modalités d'application.
2. à la Municipalité de s'entourer, dans l'élaboration de ce projet, de représentants des partis et groupes politiques.
3. au Conseil communal de se déterminer, par un vote, sur la prise en considération de cette motion et son renvoi direct à la Municipalité, en la priant de faire diligence afin que les installations pour l'affichage politique et électoral puissent être à disposition pour la campagne d'élections cantonales de mars 2012.
4. au Conseil communal d'élire une commission chargée d'accompagner la Municipalité dans l'élaboration de ce projet, objet de cette présente motion.

La discussion est ouverte.

- M. Didier Chapuis demande à la Municipalité, si la motion devait être acceptée, ce projet serait-il réalisable pour les élections cantonales du mois de mars 2012 ?

Vraisemblablement que non lui répond M. Yvan Rochat, Municipal.

- M. Pierre-Alain Epars, pour sa part, trouve l'intention de M. Piéric Freiburghaus louable ; néanmoins, il pense que la pose de panneaux d'affichage officiels ne résoudra pas le problème des affiches sauvages, tags et autres déprédations.

S'en suit, à la demande de M. Eric Joseph, une explication claire et précise de M. Daniel Traini, Président, sur la procédure à suivre lors du dépôt d'une motion à l'aide d'une grande affiche expliquant l'ensemble du processus.

Y a-t-il dans l'assemblée au moins 10 personnes (1/5 des membres du Conseil communal) qui souhaitent la nomination d'une Commission d'étude ? Personne ne se manifeste.

**Vote sur la prise en considération de la motion** (M. Emilien Kovaliv, scrutateur suppléant, prend la place de M. Piéric Freiburghaus pour cette votation)

**Résultats du vote : la motion est classée sans suite par 27 voix, 13 oui et 5 abstentions.**

## 4. Nomination/dissolution de Commissions

M. Yves Jauner, Municipal, demande la nomination d'une Commission « Statuts - ORPC » pour la prochaine séance du Conseil communal.

Pour information, ORPC = Office Régional de la Protection Civile

## 5. Propositions individuelles.

- Mme Delphine Probst propose que le montant du dernier jeton de présence des Conseillères et Conseillers soit versé aux scouts de la Venoge.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- M. Piéric Freiburghaus attire l'attention de l'assemblée sur différents problèmes rencontrés le long du chemin de l'Islettaz. Après un échange de courrier avec la Municipalité durant le mois de septembre 2011, il constate que malheureusement rien n'a changé. C'est pourquoi, il demande à la Municipalité de quels moyens elle dispose afin d'exiger de la part du constructeur et propriétaire du Venoge Parc, que ce chemin soit équipé d'un éclairage et que les règles élémentaires de circulation en localité soient respectées ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond que l'éclairage avait été promis initialement pour l'automne 2011. La Municipalité rencontrera les représentants de Venoge Parc le 22 décembre 2011 afin de mettre à jour ces problèmes.

- M. Stéphane Zürcher demande si le passage piétons situé au giratoire de la gare sera prochainement éclairé ?

Ce passage est déjà éclairé précise M. Pierre-André Ischi, Municipal. Il ira tout de même vérifier.

- M. Pierre-Alain Epars demande à la Municipalité quelles sont ces intentions quant à l'enlèvement de l'îlot situé à la croisée de la route de Lussery et de la route de la Gare et si des travaux sont prévus, à moyen terme, pour le revêtement de la route de Lausanne, à partir du giratoire de la place du Pont ?

- M. Yvan Rochat, Municipal, explique que l'enlèvement de cet îlot fait partie d'un projet de modération de trafic mais qu'il a été quelque peu anticipé ; il restera en l'état jusqu'au printemps 2012. Quant au problème du revêtement de la route de Lausanne, La Municipalité en est consciente, elle ne l'oublie pas mais elle a décidé d'attendre encore quelques temps avant d'entreprendre des travaux.

- M. Jean-Claude Andrey tient à faire remarquer que la priorité n° 1 de la commune est le changement de la conduite d'eau de la route de la Gare ainsi que le revêtement de cette même route.

- M. Eric Joseph remercie le Président d'avoir permis que cette séance se déroule dans cette salle de la Maison de Ville.

- M. Yves Jauner, Municipal, remercie au nom de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers pour leur confiance relative au budget 2012.

- Carnet rose du Conseil communal : toutes nos félicitations pour la naissance d'Eliot Bezençon, fils de notre conseillère Mme Aurianne Bezençon.

M. Daniel Traini, Président, reprend la parole pour donner quelques informations du bureau du Conseil.

A partir de janvier 2012, les préavis municipaux seront disponibles sur le site de la Commune dès adoption par la Municipalité : à cet effet, chaque Conseillère et Conseiller recevra un message e-mail de la part du greffe municipal.

Idéalement, les rapports de Commission devraient parvenir à la secrétaire du Conseil une semaine après la dernière réunion de la Commission afin qu'elle puisse l'envoyer à chacune et chacun, toujours par messagerie e-mail, pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance avant la séance de préparation de groupe.

Pour rappel, la prochaine séance du Conseil communal qui traitera, entre autres choses, du plafond d'endettement, aura lieu le lundi 23 janvier 2012 et la séance de préparation des groupes, le lundi 16 janvier 2012.

Dimanche 18 décembre, 2eme tour de l'élection complémentaire pour le Conseil d'Etat.

Le dimanche 11 mars 2012 auront lieu l'élection du Grand Conseil, du Conseil d'Etat ainsi que de 5 objets fédéraux. Merci à tous de réserver cette date.

Le Président tient à remercier ces deux secrétaires Sylvette Grandchamp et Claudine Martin pour le travail accompli tout au long de l'année ainsi que l'huissier Thierry Parel, pour sa disponibilité.

M. Daniel Traini termine en remerciant la Municipalité et les membres du Conseil pour leur collaboration et il souhaite à tout le monde ses vœux de santé pour la nouvelle année.

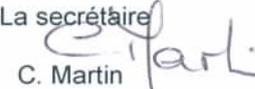
L'assemblée découvre ensuite en avant première, le film sur la Commune qui a été fait à la demande de la Municipalité.

M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, souhaite s'excuser devant l'assemblée d'avoir présenté si tardivement le budget 2012 et remercie les membres du Conseil de l'avoir accepté.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la séance à 21h33 et invite les Conseillères et Conseillers, la Municipalité ainsi que les personnes présentes à une conviviale fondue.

Le Président  
  
 Daniel Traini



La secrétaire  
  
 C. Martin

Fritz Waelti

Penthalaz, le 5 décembre 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Nous devons ce soir nous prononcer sur le budget 2012 présentant un déficit de CHF. 612'100.— après prélèvement de CHF. 950'000.— sur des fonds de réserves.

Le déficit avant écritures comptables s'élève donc à **CHF.1'562'100.--**.

Un autre chiffre est peut-être plus parlant pour vous, c'est CHF. 520.— par tête de nos 3000 habitants.

A la lecture de ce document plusieurs remarques et questions ont traversé mon esprit et je souhaite vous en faire part ce soir avant le vote final.

Au chapitre des remarques deux points sont pour moi inacceptables, à savoir :

1. Le plafond d'endettement pour la nouvelle législature ne nous a pas été soumis, alors que ce dernier doit être accepté pour le 31.12.2011. A mon avis, ce document doit être présenté en même temps que le budget du 1<sup>er</sup> exercice de la nouvelle législature afin que nous puissions examiner des questions financières dans leur ensemble. *dans le Syndicat on doit en faire l'explicitation*
2. A un mois et demi du bouclage des comptes de l'exercice 2011 aucun résultat, même provisoire, n'a manifestement pu être obtenu. Pour moi c'est grave de ne pas avoir une meilleure vision, non seulement immédiate mais également à moyen et long terme, de la santé financière de notre Commune.

Les questions que je me suis posé à la lecture du préavis no. 08-2011 peuvent être résumées comme suit :

- Il y a environ 2 ans n'a-t-on pas vu venir un ralentissement de la conjoncture économique ? (Franc fort, crise de la dette etc.).
- N'aurait-on pas pu mieux anticiper les nouvelles charges « sans possibilité d'intervention », en particulier les coûts liés à la facture sociale, et leurs conséquences sur les finances communales ?
- La Commune dispose-t-elle d'outils informatiques permettant d'avoir une vision à court et moyen terme de la situation financière, notamment d'obtenir des résultats intermédiaires en juin et septembre ?

Je tiens à préciser que je suis conscient que les charges et revenus « sans possibilité d'intervention » sont relativement importants, mais agissons dès à présent sur les autres postes avec doigté et fermeté.

Je vous remercie de votre attention.